

## CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2023

Le conseil municipal s'est réuni à la salle de réunion de la mairie le vendredi 15 septembre 2023 à 20 h 30 sous la présidence du maire Jacky BONIN.

Absents excusés : BERT Nathalie, COUILLEROT Chantal, MARMEYS Anthony.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la dernière réunion, le conseil municipal a étudié les points suivants :

### **AVIS SUR LE PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE.**

Le maire informe le conseil municipal que la Loi d'Orientation des mobilités du 24 décembre 2019 a redistribué les compétences en matière de mobilité entre la Région et les Etablissements publics de coopération intercommunale pour les collectivités inférieures à 100.000 habitants.

Bresse Louhannaise Intercom' a prescrit l'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié le 22 juin 2022 qui permet de préciser la stratégie à long terme pour améliorer la mobilité des habitants et salariés de son territoire tout en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Un diagnostic territorial, des groupes de travail, une enquête en ligne et un micro-trottoir, deux ateliers de concertations ont permis de construire le Plan de Mobilité Simplifié autour de quatre orientations stratégiques :

*Aménager l'espace public et sécuriser les déplacements de tous les publics.*

*Manager et animer la mobilité auprès des différents publics de BLI.*

*Connecter les territoires voisins, vecteurs de déplacement à l'échelle de BLI.*

*Questionner l'avenir de la voiture individuelle et sa décarbonisation.*

Après examen et débat, le conseil municipal émet un avis favorable sur l'élaboration de ce plan et mandate le maire pour en informer le Président de BLI.

### **RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE.**

Le maire rappelle au conseil municipal qu'à titre de précaution, il convient de renouveler chaque année la ligne de trésorerie de 100.000 euros auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance au taux de Estr+ une marge de 1.20 %.

Le conseil municipal donne son accord pour ce renouvellement et mandate le maire pour la signature de la convention correspondante.

### **ADHESION AU SOUVENIR FRANÇAIS.**

Le maire porte à la connaissance des conseillers un courrier reçu du Président du Souvenir Français, comité de LOUHANS incitant la commune à adhérer.

Après examen, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette sollicitation pour diverses raisons.

### **DOSSIER « CHAUFFERIE ».**

Le maire fait le point sur l'état d'avancement de ce dossier en précisant qu'un nouvel appel d'offre séparant les lots chaufferie et gros œuvre, a été lancé le 14 septembre pour une date limite de réception des offres le 13 octobre prochain.

Les travaux pourraient débuter fin novembre et s'étaleraient sur 12 semaines environ.

### **DOSSIER « MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES ».**

Le maire informe le conseil qu'un projet d'aménagement du logement locatif en maison d'assistantes maternelles a été présenté par deux porteuses de projet en accord avec Les services de la Protection Maternelle et Infantile de Set L et la Caisse d'Allocations Familiales.

Un dossier de subvention a été déposé auprès de la CAF le 30 août 2023.

Les travaux nécessaires à cet aménagement étant très lourds, d'autres financements seront sollicités auprès de l'Etat, du Département et de la Région.

### **REPRISE DE GERANCE LE RUSTIQUE.**

Le maire confirme que la demande de location de l'établissement par Madame Sandra FAES a été acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> août 2023. En raison de travaux de réaménagement ainsi que l'installation d'un n nouveau matériel, la réouverture de l'établissement devrait intervenir début octobre sous la forme d'une crêperie et sous la dénomination commerciale « Le Temps d'une Crêpe ».

Un article dans la presse locale et une annonce sur les moyens de communication de la mairie informeront le public de cet évènement.

### **VOIRIE COMMUNALE.**

Le maire précise que dans le cadre du transfert de la compétence VOIRIE à la Communauté de Communes BLI, des travaux de réfection de chaussées sont prévus : Chemin des Crues, Chemin du Villard, Chemin des Cours, Chemin des Mollets et Chemin du Stade.

De plus, 1,5 tonne de point à temps a été déposée sur les voies de circulation nécessiteuses.

Le conseil municipal étudie les questions diverses.